

Sous la direction de
Francis Fortin



Cybercriminalité

Entre inconduite et crime organisé

Cybercriminalité – Entre inconduite et crime organisé
Francis Fortin (Sous la direction de)



Cet ouvrage a été réalisé à l'initiative de la Sûreté du Québec

Avis : Les renseignements fournis dans le présent ouvrage sont de nature générale. Malgré les efforts qu'ils ont faits dans ce sens, les auteurs ne peuvent garantir que ces informations sont exactes et à jour. Ces renseignements ne peuvent en aucune façon être interprétés comme des conseils juridiques. Toute personne ayant besoin de conseils juridiques pour un cas particulier devrait consulter un avocat.

Coordination éditoriale : Luce Venne-Forcione,
Révision et correction d'épreuves : Nicole Blanchette
Mise en pages : Danielle Motard
Couverture : Cyclone Design

Pour connaître nos distributeurs et nos points de vente, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.pressespoly.ca

Courriel des Presses internationales Polytechnique : pip@polymtl.ca

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres – Gestion SODEC.

Tous droits réservés

© Presses internationales Polytechnique et Sûreté du Québec, 2013

On ne peut reproduire ni diffuser aucune partie du présent ouvrage, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'éditeur.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-553-01647-9
Imprimé au Canada

Gangs de rue sur Internet : défis et enjeux

Chantal Fredette¹
Jean-Pierre Guay²

Les gangs de rue ne sont pas un phénomène récent, mais ils ne préoccupent la population, les décideurs et les intervenants du Québec que depuis quelques années. L'imposante couverture médiatique qui leur est vouée et le sentiment d'insécurité qui l'accompagne ont en partie mené, au début des années 2000, au financement d'une série de mesures de prévention, d'intervention et de répression (voir notamment le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2007). Les gangs de rue inquiètent de manière générale en raison de leur délinquance et de leur violence (Decker et Curry, 2002; Howell et coll., 2002; Miller, 2001; SPVM, 2005), mais aussi de façon particulière en raison de leur implication dans divers types de criminalité de réseau, dont l'exploitation sexuelle à des fins commerciales (Dorais, 2006; Miller, 1998; SPVM, 2005).

-
1. Étudiante au doctorat, École de criminologie de l'Université de Montréal, et agente de planification, de programmation et de recherche, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU).
 2. Professeur agrégé, École de criminologie de l'Université de Montréal, et chercheur titulaire, Institut Philippe-Pinel de Montréal et Centre international de criminologie comparée.

Cette problématique préoccupe suffisamment les différents acteurs politiques, pénaux, sociaux et communautaires du Québec pour que soit également mis sur pied, en 2008, un programme de financement soutenant plus d'une vingtaine de projets de prévention, de formation et d'intervention spécifiques en la matière.

Tous ces efforts reposent sur la prémisse que le phénomène des gangs de rue et les problématiques qui y sont associées sont en expansion. Plus encore, ces orientations se basent sur la certitude que les gangs de rue méritent une attention toute particulière. En effet, une telle attention suggère, d'une part, que les gangs de rue se distinguent fondamentalement d'autres groupes criminels et, d'autre part, que les personnes qui les fréquentent représentent un plus grave danger pour elles-mêmes ou pour les autres. Or, il n'existe à l'heure actuelle aucune démonstration convaincante ni de la progression du phénomène ni, non plus, de l'idée que les gangs de rue et leurs membres se différencient totalement d'autres groupes criminels, délinquants ou jeunes en grande difficulté d'adaptation personnelle et sociale.

L'essor des technologies de l'information et des communications (on n'a qu'à penser aux sites de réseautage social) a nettement contribué non seulement à faire la promotion des gangs de rue, de leur culture et de leurs exploits, mais aussi à faire émerger de nouveaux espaces de rencontres et possiblement de lieux d'affaires (Frank et coll., 2011; King et coll., 2007; Morselli et Décary-Héту, 2010; Valdez, 2001; Williams, 2001; Womer et Bunker, 2010). Considérant l'éclosion du cyberspace au cours des deux dernières décennies, la présence des gangs sur Internet n'est probablement pas nouvelle. L'intérêt qu'on lui porte, par contre, n'en est étonnamment encore qu'à ses balbutiements. Bien que la présence des gangs de rue sur Internet soit largement commentée, elle est toujours mal connue puisque peu documentée. En effet, très peu d'études empiriques s'y sont spécifiquement attardées. Cela s'explique sans doute par les nombreuses difficultés auxquelles se heurte l'étude de la présence des gangs de rue sur Internet. Parmi les plus importantes, on retrouve le fait qu'il n'existe pas pour le moment de définitions consensuelles des termes « gang de rue », « membre de gang de rue » et « crime de gang de rue ». Les méthodes préconisées pour mesurer les gangs de rue, leurs membres et leurs activités comportent elles aussi un certain nombre de problèmes. Ainsi, si l'identification des membres de gangs est ardue dans

le monde physique, elle constitue un exercice particulièrement périlleux sur la base des informations qui se retrouvent généralement sur Internet.

Dans le cadre du présent chapitre, nous décrivons d'abord les travaux qui se sont penchés sur la présence des gangs de rue sur Internet. Puis, nous discuterons des problèmes conceptuels et méthodologiques qui sont communs à l'étude du phénomène des gangs de rue en général et, ensuite, des manières dont ceux-ci influencent plus spécifiquement l'interprétation des résultats des études sur la présence de ces groupes sur Internet. En outre, la question de la législation des manifestations des gangs de rue sur Internet sera brièvement commentée. Nous poursuivrons par la présentation des statistiques relatives à l'évaluation de l'ampleur du phénomène des gangs de rue, suivie de la description de deux cas pratiques communément associés aux manifestations des gangs de rue. Enfin, nous concluons sur les perspectives d'avenir à envisager afin de mieux étudier la question et d'y faire face de manière plus efficace.

16.1 PROBLÉMATIQUE ET APERÇU DU PHÉNOMÈNE

La présence des gangs sur Internet a fait l'objet de rares travaux de recherche. Toutefois, comme tout ce qui touche Internet en général, l'intérêt est grandissant. La plupart des travaux recensés sont descriptifs, parfois anecdotiques ou même au ton journalistique, et décrivent généralement les « apparitions » des gangs ou de leurs membres dans le cyberspace, ou simplement les manifestations typiquement associées aux gangs. Alors que certains chercheurs postulent que ces manifestations sont le reflet de l'univers de la criminalité de marché des gangs de rue (Frank et coll., 2011; Morselli et Décary-Hétu, 2010), d'autres, plus sceptiques, suggèrent que la très grande majorité d'entre elles relèvent du mimétisme, à savoir que plusieurs adolescents et jeunes adultes voient dans le style, l'allure et les manifestations des gangs quelque chose d'attrayant (Van Hellefont, 2010) sans réel lien avec les groupes criminels (Lien, 2001; Van Gemert, 2001; Decker et coll., 2009).

Les données provenant des travaux sur la question de la présence des gangs de rue sur Internet sont donc le produit soit d'entretiens avec des policiers ou de rapports de renseignements criminels (Gendarmerie royale du Canada, 2008; Glazer, 2006; Gutierrez, 2006; KETV, 2005; SCRC, 2006, 2010; Valdez, 2001), soit de devis de recherche par mots

clés sur le Web (Decker et coll., 2009; Frank et coll., 2011; Morselli et Décary-Héту, 2010; Woner et Bunker, 2010). Plus spécifiquement, la recherche par mots clés, par exemple « Bloods », « Crips », « Latin Kings », « 18th Street », « MS 13 », etc., est sans doute la stratégie la plus utilisée pour documenter les manifestations des gangs de rue dans le cyberspace. Bien que ce choix puisse s'expliquer d'un point de vue pratique, il remet néanmoins en question la valeur et la portée des résultats issus de ces devis de recherche, et ce, dans la mesure où tous peuvent utiliser un tel langage. Les jeunes (et les moins jeunes) n'ont plus besoin d'être en contact direct avec les gangs de rue pour adopter et exposer leurs attributs qui sont tout à fait accessibles à la télévision, dans les films populaires et les biographies d'ex-membres (Hagedorn, 2008).

16.2 TECHNOLOGIES ET GANGS DE RUE

Un survol des écrits sur la question révèle que les gangs utiliseraient le cyberspace principalement à trois fins :

1. pour le plaisir et pour communiquer avec des pairs, membres de gangs ou non-membres de gangs;
2. pour mettre en valeur des exploits criminels, généralement violents, rehausser leur image et assurer leur visibilité;
3. pour recruter de nouveaux membres ou exploiter un marché criminel, avec au premier plan les activités sexuelles à des fins commerciales.

16.2.1 Plaisir et communication

Face à l'explosion du nombre d'utilisateurs d'Internet depuis les dernières années, il est tout à fait pertinent de prétendre que les adolescents et les jeunes adultes associés aux activités criminelles des gangs de rue utilisent aussi davantage les nouvelles technologies de communication. C'est donc sans surprise qu'ils se retrouvent naturellement présents dans les différentes communautés virtuelles ou les divers sites de réseautage social que sont Facebook, Twitter et MySpace, par exemple.

Les résultats d'un sondage mené auprès de 100 000 étudiants et de 137 membres de gangs d'âge mineur par King et ses collaborateurs

(2007) révèlent que les jeunes associés aux gangs de rue présentent des comportements virtuels tout à fait semblables à ceux des élèves conventionnels. Ils ne se distinguent essentiellement que par le temps (plus important) passé en ligne et par les points d'accès aux services Internet (des centres communautaires et de loisirs plutôt que la maison). Par ailleurs, 70 % des membres de gangs de rue sondés ont admis qu'il était plus facile pour eux d'établir et d'entretenir des relations sociales en ligne que dans le monde réel. Or, ces résultats n'ont rien de vraiment surprenant considérant le fait que les jeunes présentant des difficultés d'adaptation personnelle et sociale (y compris ceux qui sont associés aux gangs de rue) passent plus de temps à flâner et établissent difficilement des relations interpersonnelles saines et égalitaires (Hill et coll., 1999; Lipsey et Derzon, 1998). Cela dit, les différents outils de communication disponibles sur Internet sont compris et maîtrisés par les adolescents (peu importe leur parcours de vie). Selon toute vraisemblance, les jeunes associés à des activités de gangs de rue naviguent sur le Net essentiellement dans le même contexte et pour les mêmes raisons que les autres utilisateurs de leur âge.

16.2.2 Exposition et visibilité

L'utilisation d'Internet par des usagers s'identifiant comme membres de gangs de rue n'est pas sans conséquence sur l'accroissement de la visibilité du phénomène. Combiné à l'augmentation fulgurante de leur popularité en raison de l'imposante médiatisation qui leur est accordée, le cyberspace fournit aux gangs de rue une incroyable vitrine planétaire pour exposer leurs exploits criminels et violents. En plus de contribuer au sentiment d'insécurité, l'exposition des gangs de rue sur Internet amène un mimétisme constaté depuis les dernières années (Dusonchet, 2002; Hethorn, 1994; Felson, 2006; Van Hellemont, 2010). À ce propos, il est en effet ardu de distinguer ce qui relève de la perception sociale du phénomène (généralement alarmiste et anecdotique) de ce qui a trait au phénomène en soi (Barrows et Huff, 2009; Felson, 2006; Lien, 2001; Meehan, 2000; Van Gemert, 2001; Decker et coll., 2009). Sans nier que des membres de gangs de rue utilisent Internet à des fins criminelles, on y retrouve sans doute surtout des *wannabes* ou des imitateurs qui se servent de communautés virtuelles populaires et des autres réseaux sociaux, tels que YouTube (où les clips de glorification des gangs de rue

abondent), MySpace, Facebook ou Twitter, à des fins de promotion personnelle. Cette situation n'est sans doute pas sans plaire aux contrevenants les plus actifs, sérieusement engagés au plan criminel et associés aux gangs qui, en plus d'être camouflés dans cet océan de jeunes plagiaires en mal de sensations fortes, profitent invariablement de l'image de toute-puissance véhiculée à leur endroit. Il n'est pas étonnant que les travaux sur la présence des gangs sur Internet, particulièrement sur les sites de réseautage social, concluent que le cyberespace sert surtout à faire la promotion de la culture des gangs de rue (Frank et coll., 2011; Morselli et Décary-Héту, 2010; Valdez, 2001; Van Hellemont, 2010; Womer et Bunker, 2010).

Les manifestations de la culture des gangs de rue, tout particulièrement leurs aspects les plus visibles (vêtements, couleurs, tatouages, langages corporels, etc.), sont sans aucun doute les indicateurs les plus utilisés pour distinguer les gangs de rue d'autres groupes criminels (Barrow et Huff, 2009; Felson, 2006; Kennedy, 2009; Spergel, 2009). Elles sont aussi les plus populairement connues. Une analyse de la présence de ces attributs de gangs sur le Net doit tenir compte des différents enjeux liés à leurs manifestations, dont leur surexposition médiatique (Felson, 2006), ce que font timidement les recherches sur la question. Bien que la majorité de leurs auteurs admettent que les signes et les symboles de reconnaissance attribués aux gangs de rue puissent être des mesures bien imparfaites de leurs manifestations dans le cyberespace (Morselli et Décary-Héту, 2010), ils concluent néanmoins largement à une convergence entre la présence de membres de gangs de rue et le déploiement de leurs efforts de recrutement ou l'exercice de leur délinquance (Frank et coll., 2011; SCRC, 2006, 2010; Valdez, 2001; Williams, 2001; Womer et Bunker, 2010). En conséquence, les études actuelles sur la question de la présence des gangs sur Internet contribuent probablement à diffuser autant qu'à comprendre les mythes et les stéréotypes entourant les gangs de rue.

Il ne faut toutefois pas nier l'utilité des signes et des symboles de gangs de rue (et plus globalement des autres attributs de leur culture), car ils servent essentiellement à signaler le pouvoir de ces derniers dans une communauté (Felson, 2006). Les symboles associés aux gangs de rue sont souvent utilisés par bon nombre d'imitateurs souhaitant profiter au passage de la notoriété de ces groupes pour défendre leurs propres intérêts. Ils sont aussi repris par certains jeunes qui craignent d'être

agressés et qui se les approprient afin de survivre dans un environnement hostile (Felson, 2006). L'image de toute-puissance des gangs de rue est alors bien servie et perdure souvent bien au-delà de leur existence, contribuant aux multiples légendes urbaines qui transcendent l'histoire de ces groupes (Felson, 2006). Dans ce contexte, les croyances à propos des gangs sont plus importantes que les réalités :

The myth and reality are woven together – that's the point of it. In the life cycle of a gang, its myth describes reality better at some stages than others. But the myth should never be dismissed, since it has real consequences. That is, the gang's exaggerated threat affects how current gang participants behave and draws reactions from those around them. Research on the gang needs to find out how much is true, how much is myth, how the myth is useful, how the reality and myth mix together, and how the myth leads to greater complexity (Felson, 2006, p. 314).

Les manifestations de la culture des gangs, qu'elles soient mythiques ou réelles, sont donc généralement d'une grande utilité aux gangs de rue (Felson, 2006). Et au-delà de la vitrine publique qu'il fournit, Internet offre aussi des opportunités criminelles (Williams, 2001).

16.2.3 Crimes et recrutement

Bien qu'il donne lieu à de nombreuses préoccupations, particulièrement chez les intervenants du système pénal et social, il est difficile de documenter le recrutement de nouveaux membres de gangs par l'intermédiaire des sites de réseautage social tels que MySpace, Twitter ou Facebook. Bon nombre suggèrent même que les gangs de rue ne semblent pas utiliser Internet de façon proactive pour inciter des personnes à devenir membres (Gutierrez, 2006; Morselli et Décary-Héту, 2010; Womer et Bunker, 2010). Pour plusieurs, cela n'a cependant rien d'étonnant dans la mesure où les gangs de rue ne recrutent pas au sens traditionnel du terme (Covey et coll., 1992; Hamel et coll., 1998; Jankowski, 1991; Spergel, 1995). Au contraire, l'affiliation à ces groupes se fait généralement par l'entremise de réseaux de connaissances, plus spécifiquement par l'intermédiaire de membres de la famille et d'amis que l'on peut certes rencontrer dans l'univers virtuel, mais que l'on côtoie d'abord et avant tout dans le monde physique, c'est-à-dire à la maison, à l'école, au travail ou dans d'autres espaces publics.

Certains avancent que les gangs de rue pourraient bénéficier de nouveaux moyens offerts par les technologies de l'information. Les possibilités de fraudes (usurpation d'identité, obtention de fonds de façon illégale, production de faux documents, blanchiment d'argent, etc.), de transactions de stupéfiants, de ventes d'armes prohibées et de commercialisation des activités sexuelles (King et coll., 2007; Valdez, 2001) évoluent au rythme des moyens technologiques. Le développement d'Internet et sa popularisation ne peuvent donc que transformer le marché criminel en favorisant un déplacement de certaines activités délinquantes (associées ou non aux groupes criminels) du monde physique à l'univers virtuel (Williams, 2001; Womer et Bunker, 2010). Les gangs de rue contemporains, composés de délinquants issus d'une génération éduquée à l'ère de ces technologies, se saisiront sans doute de ces nouveaux moyens.

Par ailleurs, plusieurs crimes traditionnels peuvent désormais être perpétrés dans le cyberspace. Puisqu'à plusieurs égards les crimes de gangs de rue n'ont rien de particulier en soi, c'est sans doute aussi vrai pour ceux commis sur Internet ou grâce à Internet. Internet ne fournit désormais que des moyens nouveaux, des outils actualisés et modernisés (Leman-Langlois, 2006). En ce sens, il offre aux délinquants de nouvelles occasions de commettre des crimes traditionnellement perpétrés dans la rue, dont ceux dits « de marché », que l'on associe généralement aux groupes criminels (Williams, 2001). Dans ce contexte, le cyberspace et la croissance continue des commerces électroniques offrent, sans nul doute, de nouvelles opportunités criminelles pouvant générer d'importants profits illicites. Plus encore, l'anonymat qu'assure Internet procure une protection supplémentaire face aux agents de contrôle social ou d'application des lois, ce qui permet aux groupes et aux individus criminels de procéder à leurs activités avec des risques minimaux (Williams, 2001). Bref, le cyberspace fournit aux groupes et aux individus délinquants un maximum d'opportunités criminelles présentant un risque réduit. Maintenant, il s'agit de savoir si les gangs de rue et leurs membres profitent réellement de ces occasions. Selon certains, non seulement les groupes du crime organisé se serviraient du cyberspace pour dorénavant exploiter et gérer leurs activités criminelles, mais certains réseaux délinquants seraient exclusivement virtuels (Frank et coll., 2011; SCRC, 2010; Williams, 2011). Or, c'est encore et toujours surtout l'étalage de leurs exploits et de leur culture dans des clips mis en ligne sur YouTube ou sur des sites apparemment administrés par

des groupes criminels ou des consortiums de gangs de rue connus, tels que les Hells Angels (Frank et coll., 2011) ou les Crips et les Bloods (Morselli et Décary-Hétu, 2010), qui attire plus particulièrement l'attention. Par ailleurs, il est fort probable que les délinquants associés aux gangs de rue utilisent à des fins criminelles des lieux virtuels ou des sites de réseautage social déjà existants (sites de rencontres, salons de clavardage, communautés virtuelles publiques ou privées, etc.) de la même manière qu'ils usent des espaces publics traditionnels (rues, parcs, écoles, centres commerciaux, etc.).

16.3 LIMITES CONCEPTUELLES ET MÉTHODOLOGIQUES

Comme nous l'avons énoncé précédemment, l'étude de la présence des gangs de rue sur Internet pose un certain nombre de problèmes. Parmi les plus importants, on retrouve la définition même des gangs, de leurs membres et de leurs activités. De plus, à la manière des études connues sur la question plus générale de la cybercriminalité, les efforts de collecte d'informations sur la question sont pour une bonne part influencés par les activités des unités policières spécialement conçues pour faire face au problème (Leman-Langlois, 2006). Finalement, même lorsque les membres s'affichent, il est difficile de dissocier une simple apparition d'une activité criminelle ou de promotion des gangs.

Le plus grand consensus sur la question des gangs de rue est l'absence d'uniformité quant aux définitions de « gang de rue », de « membre de gang de rue » et de « crime de gang de rue » (Ball et Curry, 1995; Esbensen et coll., 2001; Horowitz, 1990). Plusieurs affirment même que les différentes définitions d'usage actuel reflètent davantage l'organisation des services des agences de contrôle social qu'un réel portrait empirique du phénomène et de ses manifestations (Barrows et Huff, 2009; Felson, 2006; Meehan, 2000). Les problèmes inhérents à l'établissement de définitions consensuelles entraînent leur lot de difficultés lorsque vient le temps d'estimer le nombre de gangs de rue et de membres de gangs de rue ou d'en étudier l'évolution dans le temps et dans l'espace. À cet égard, le choix de la définition influence inévitablement l'évaluation du nombre de gangs de rue et de membres de gangs de rue qui est tantôt exagérée ou minimisée, servant plus souvent les revendications des différents organismes d'application de la loi que le développement des connaissances (Barrows et Huff, 2009; Curry, 2000; Katz, 2003).

À ce jour, il existe deux stratégies pour déterminer l'appartenance d'un délinquant aux gangs de rue, soit l'auto-admission et l'usage des données officielles des agences de contrôle social. Chacune d'elles pose un certain nombre de problèmes. D'abord, l'auto-admission est une stratégie largement utilisée en recherche et est, généralement, mesurée à partir d'un seul item d'un instrument auto-révéle. Bien qu'elle soit considérée comme une mesure plus fidèle de l'appartenance aux gangs de rue que les données officielles (Esbensen et coll., 2001), on lui reproche d'être assujettie à la grande diversité des perceptions relatives à l'implication dans les gangs de rue (Spergel et Curry, 1993). Plus encore, certains croient même que les membres de gangs les plus actifs auraient tendance à ne pas se reconnaître comme membres en raison des conséquences importantes liées à de tels aveux (Curry, 2000; Katz, 2003). En ce qui concerne l'identification par les agences de contrôle social, les données officielles reposent essentiellement sur l'analyse de renseignements criminels. Les services policiers se servent d'une série de critères au nombre desquels se retrouvent, en règle générale, l'auto-admission, la nature des infractions, l'affichage de symboles spécifiques aux gangs de rue, l'identification par un tiers et l'arrestation en compagnie d'autres membres de gangs de rue (Barrows et Huff, 2009). La plupart des processus d'identification exigent la présence d'un minimum de critères, variant entre deux et trois, afin de conclure à l'appartenance d'un délinquant à un gang de rue (Barrows et Huff, 2009). Or, plusieurs sont d'avis que les critères d'identification policière sont mal définis, en plus d'être fonction du regard discrétionnaire de différents observateurs arrivant trop peu souvent à des accords interjuges satisfaisants (Katz, 2003; Spergel, 2009).

La question de l'identification des membres de gangs de rue peut paraître pour certains relativement triviale. Or, elle n'est pas sans importance pour plusieurs raisons. D'abord, l'appartenance aux gangs de rue est considérée par les tribunaux comme un facteur aggravant qui peut nettement influencer la nature des décisions prises à l'égard des délinquants étiquetés comme tels. Jugés *a priori* plus dangereux, les membres de gangs s'exposent à un traitement judiciaire plus pénalisant et peuvent même être exclus de certains programmes d'intervention (Jacobs, 2009; Kennedy, 2009). L'identification pose donc de nombreux problèmes éthiques. Ensuite, la validité de la notion même d'appartenance aux gangs de rue est de plus en plus remise en question (Barrows et Huff, 2009; Guay et Fredette, 2010; Katz et coll., 2000).

L'identification des gangs de rue et de leurs membres est aussi importante afin d'étudier leur présence dans le cyberspace. S'il est certes difficile de distinguer le vrai du faux dans le monde physique, cela pose d'autant plus de problèmes dans l'univers virtuel. Or, étonnamment, la plupart des études et des écrits sur la présence des gangs de rue sur Internet ne se sont que peu, voire pas du tout, préoccupés de cette question. Par ailleurs, plusieurs des travaux sur le sujet (Frank et coll., 2011; Glazer, 2006; Gutierrez, 2006; KETV, 2005; SCRC, 2010; Morselli et Décary-Héту, 2010; Valdez, 2001; Williams, 2001; Womer et Bunker, 2010) se basent sur l'un des critères les plus contestés, soit celui des signes et des symboles de reconnaissance apparemment propres à la culture des gangs de rue (Felson, 2006; Katz, 2003). Plus encore, leurs auteurs tiennent pour acquis que ce qu'ils recensent dans le cyberspace, sur la foi de cet indicateur (souvent unique), est bel et bien des gangs de rue et des membres de gangs de rue. À cet égard, les études sur la présence des gangs de rue sur Internet présentent elles aussi d'importantes limites conceptuelles et méthodologiques.

Les manifestations visibles de la culture des gangs de rue attirent la curiosité non seulement du public et des autorités officielles, mais aussi des délinquants et des jeunes en général, de sorte qu'il est devenu pratiquement impossible de distinguer la réalité de la fiction (Hethorn, 1994; Felson, 2006). Il est toutefois probable que la majorité des groupes et des personnes qui se manifestent visiblement sur Internet à titre de gangs de rue ou de membres de gangs de rue n'ont de commun avec les « véritables gangs » que le style et l'allure (Lien, 2001; Van Gemert, 2001; Decker et coll., 2009). Les éléments de la culture dite « de gang » issus du cinéma et de la musique populaire guident désormais les choix des jeunes, et ce, tant dans leur allure que dans leurs comportements. Il ne faut donc pas se surprendre du fait qu'ils arborent de telles manifestations et, en ce sens, de voir leur présence sur Internet exploser. Néanmoins, certains services policiers utilisent de plus en plus les sites de réseautage social, tels que Facebook, MySpace et Twitter, pour recueillir des renseignements sur les gangs de rue (Frank et coll., 2011; Morselli et Décary-Héту, 2010; Williams, 2001), et ce sont en partie ces données qui servent de trame de fond au développement des connaissances sur ces groupes. Or, les données issues des agences de contrôle social sont affligées d'un nombre important de problèmes de validité (Barrows et Huff, 2009; Guay et Fredette, 2010; Katz et coll., 2000). Que les manifestations

généralement associées aux gangs façonnent l'image que se fait le public des gangs est une chose, mais qu'elles influencent l'idée que s'en font les scientifiques est beaucoup plus préoccupant (Klein, 2011).

16.4 LÉGISLATION : QUELLES SONT LES DISPOSITIONS DE LA LOI?

La multiplication des activités illégales dans le cyberspace suscite inévitablement un certain nombre de préoccupations quant aux manières non seulement de les détecter, mais tout autant, sinon même davantage, de les circonscrire. En effet, qu'elles soient ou non attribuables aux gangs de rue, l'organisation et l'exécution de crimes sur Internet soulèvent une série de questions et de défis pour les divers agents d'application de la loi. À l'heure actuelle, il n'existe aucune disposition législative visant à contrôler les diverses manifestations attribuables aux gangs de rue sur Internet. Tout au plus, les organismes de contrôle social, plus spécifiquement les services policiers, utilisent les différents sites de réseautage social comme sources de renseignements criminels. De plus en plus nombreuses sont également les organisations policières qui s'en remettent à ces sites pour faire la promotion de leurs activités, susciter l'aide du public pour mener leurs enquêtes ou repérer d'éventuels suspects d'actes criminels (Morselli et Décary-Héту, 2010). Or, avec les limites que l'on connaît à la mesure des gangs de rue et de leurs manifestations sur Internet, ces pratiques soulèvent un certain nombre de questions éthiques. Qui plus est, on ne sait encore que très peu de choses sur l'efficacité de ces méthodes (Morselli et Décary-Héту, 2010). En somme, des efforts de plus en plus importants doivent être consacrés, d'une part, pour mieux étudier l'utilisation d'Internet que font les membres de gangs de rue à des fins criminelles et, d'autre part, pour adapter de manière plus efficiente les dispositions de la loi et ses applications pour les contrer.

16.5 STATISTIQUES

La question de la présence des gangs de rue sur Internet est, nous l'avons vu, un véritable casse-tête composé de pièces hétéroclites qui, une fois assemblées, produisent pour l'instant une image plutôt floue. De ce fait,

l'évaluation de la présence des gangs de rue sur Internet, assujettie aux mêmes limites conceptuelles et méthodologiques qui affligent l'étude du phénomène des gangs, n'est pas sans poser d'importants défis. Pour l'heure, il est en fait impossible d'évaluer l'ampleur de la présence des gangs de rue dans le cyberspace en raison de l'absence de données probantes sur la question. De manière globale, il est néanmoins possible d'estimer imparfaitement le nombre de gangs de rue et de membres de gangs de rue actifs au Canada à l'aide des données policières.

L'Enquête policière canadienne sur les gangs, réalisée en 2002, estimait à 434 le nombre de gangs au Canada, lesquels étaient composés de plus de 7 000 membres (Chettleburgh, 2002). Quant à lui, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), dans son rapport annuel sur le crime organisé au Canada publié en 2006, dénombrait plus de 300 gangs composés de 11 000 membres (SCRC, 2006). Exception faite des Territoires du Nord-Ouest et des provinces de l'Est du Canada, le Québec est l'endroit où était recensé le nombre le moins élevé de gangs et de membres de gangs (Chettleburgh, 2002; SCRC, 2006). Selon les données policières accessibles (Chettleburgh, 2002; SCRC, 2006; SPVM, 2005), on estime qu'il y aurait entre 20 et 50 gangs de rue au Québec composés de 300 à 500 membres, dont la très grande majorité seraient actifs dans la région de Montréal.

16.6 CAS PRATIQUES

Les deux manifestations de la présence des gangs de rue les plus communément discutées sont, comme nous l'avons vu précédemment :

1. la diffusion de vidéos faisant la promotion des exploits criminels et violents de présumés membres de ces groupes;
2. le recrutement à des fins d'exploitation sexuelle.

En plus des bons services des médias sociaux traditionnels, Internet offre aux personnes associées aux gangs de rue, et à celles qui prétendent l'être, un univers de possibilités pour exposer leurs divers exploits et en faire l'éloge. La méthode qui semble la plus utilisée pour accroître leur visibilité est la mise en ligne, notamment sur le site de YouTube, de vidéos de leurs larcins (ex. : vols, bagarres, etc.) ou, plus souvent encore, de clips musicaux louangeant le style de vie « gangster ». Une illustration

assez commune de cette manifestation des gangs de rue sur Internet est la diffusion de la vidéo « Street DVD » sur YouTube faisant l'apogée des gangs de rue de la ville de Montréal et qui a suscité l'indignation des médias, des autorités officielles et de la population en 2007. Or, ironiquement, à la suite d'une série de reportages sur le sujet, la vidéo, aussi en vente dans des commerces montréalais et de la ville de Laval, n'a jamais été aussi visionnée et vendue.

Nombreux sont aussi les individus s'identifiant comme membres de gangs de rue qui créent leurs propres sites Web sur lesquels sont exposés et mis en valeur drogues, bijoux, armes, billets de banque ou tout autre symbole invoquant populairement leur allégeance aux gangs. Pour la population en général et parfois même pour certains organismes d'application de la loi, ces « apparitions » (qui sont, reconnaissons-le, tout de même inquiétantes, ne serait-ce qu'en raison de leur caractère intimidant) sont assurément des manifestations des gangs de rue. Or, au risque de se répéter, il n'existe aucun moyen pour l'instant de s'en assurer. Plus encore, il y a gros à parier que les véritables délinquants engagés dans un lucratif marché criminel hésiteront à s'exposer aussi ouvertement sur les sites de réseautage social, sachant très bien que ceux-ci sont de plus en plus étroitement surveillés par les services policiers.

Le cas de l'exploitation sexuelle des mineurs à des fins commerciales par les gangs de rue est un autre exemple d'utilisation d'Internet comme nouveau média. En plus des pratiques traditionnelles (prostitution de rue, services d'escortes, danses nues, massages érotiques, pornographie, services de lignes érotiques, etc.), des formes modernes de commercialisation de la sexualité apparaissent avec l'arrivée des nouvelles technologies de communication. Dans un contexte de mondialisation des échanges commerciaux et d'ouverture des frontières à la libre circulation des biens, le développement du marché sexuel à des fins commerciales sur Internet n'a rien d'étonnant. L'accès facile à des photos d'adolescentes à moitié vêtues qui s'exposent librement sur des communautés virtuelles peut faciliter l'identification de jeunes filles vulnérables au recrutement à des fins sexuelles commerciales. L'étude de tels phénomènes pose toutefois aussi un certain nombre de problèmes. Par exemple, il est particulièrement difficile de distinguer une conversation dite normale d'une tentative de recrutement dans un salon de clavardage. Néanmoins, Internet offre accès à de nouveaux crimes, mais aussi

à de nouveaux moyens pour perpétrer des crimes traditionnellement le fait de groupes organisés.

16.7 PERSPECTIVES D'AVENIR

Bien que les membres de gangs puissent être, à l'image des adolescents et des jeunes adultes de notre époque, de grands utilisateurs du cyberspace, cela ne signifie pas pour autant qu'ils en font nécessairement ou exclusivement usage à des fins criminelles et illégitimes, et encore moins de manières planifiées et structurées. Selon toute vraisemblance, la présence des gangs dans le cyberspace en général, et plus particulièrement sur les sites de réseautage social tels que Twitter, Facebook et MySpace, servirait essentiellement à faire la promotion de la culture que l'on dit associée aux gangs de rue ou aux sous-cultures délinquantes. Le problème, toutefois, c'est que tous tiennent essentiellement pour acquis que ceux qui le font sont assurément des gens engagés dans les gangs de rue ou d'autres groupes criminels.

Le développement fulgurant des technologies de l'information et des communications nous oblige néanmoins à jeter un regard évolutif sur les phénomènes criminels et leurs auteurs et, conséquemment, à revoir sans doute la conception même du délinquant et de son organisation en réseau. Il restera certainement encore et toujours des criminels plus traditionnels, mais l'avènement du cyberspace crée un environnement propice à l'apparition de « cybercriminels » et possiblement de « cybergangs » qui doivent nous préoccuper, ne serait-ce qu'en raison de leur importante visibilité et des occasions illégitimes quintuplées qui leur sont offertes. La synergie entre les délinquants, qu'ils soient membres de gangs de rue ou non, et les multiples possibilités qu'offre l'univers virtuel est non seulement très naturelle, mais aussi susceptible de s'accroître à l'avenir (Williams, 2001). Certes, Internet offre un nombre considérable d'occasions de commettre des crimes combiné à de faibles risques de se faire prendre.

Les gangs de rue et leurs membres sont, assurément, d'importants producteurs de délinquance et engendrent de sérieux désordres sociaux, en plus de contribuer au sentiment d'insécurité de la population citoyenne. En Amérique du Nord en général et au Québec en particulier, ils font partie intégrante du paysage médiatique et forcent depuis

déjà quelques années les divers organismes de prise en charge pénale et sociale à s'organiser. À l'instar d'autres groupes criminels, les gangs de rue participent activement à la criminalité de marché, comme le trafic de drogues illicites ou d'armes prohibées et le proxénétisme, et ils s'adaptent sans doute aisément aux nouvelles opportunités criminelles que leur offrent les technologies de communication. À l'heure actuelle, les connaissances sur cette question plus spécifique demeurent toutefois modestes. Les manifestations des gangs de rue et de leurs membres sur Internet doivent faire l'objet d'une attention particulière qui doit réunir les expertises et le savoir acquis à la fois sur les groupes criminels et la cybercriminalité, et ce, afin de permettre le développement et l'actualisation des pratiques d'intervention les plus efficaces et efficientes, et contribuer à leur évaluation.

Bien que les gangs de rue soient de grands producteurs de crimes et menacent la sécurité des citoyens (Battin et coll., 1998; Thornberry et coll., 1993), il est nécessaire de rappeler que le phénomène demeure somme toute marginal et n'engage au bout du compte qu'un faible nombre de personnes contrevenantes. La volonté de distinguer les membres de gangs de rue des autres contrevenants ou des imitateurs sur Internet est au cœur des préoccupations tant des chercheurs que des administrateurs et des intervenants voués à la protection du public. Toutefois, ce n'est pas une mince affaire, et cela implique parfois une sur-identification des gangs, faute de méthodes plus précises. Néanmoins, un déploiement d'énergie est nécessaire pour documenter le phénomène, ne serait-ce que pour rassurer la population à savoir que les autorités, les chercheurs et les praticiens se soucient d'un tel problème et tentent d'en réfréner les débordements.

Bibliographie

- BALL, R. A., et CURRY, G. D. (1995). « The Logic of Definition in Criminology : Purposes and Methods for Defining Gangs », *Criminology*, vol. 33, n° 2, p. 225-245.
- BARROWS, J., et HUFF, C. R. (2009). « Gangs and Public Policy : Constructing and Deconstructing Gang Databases », *Criminology and Public Policy*, vol. 8, n° 4, p. 675-703.
- BATTIN, S. R., HILL, K. G., ABBOTT, R. D., CATALANO, R. F., et HAWKINS, J. D. (1998). « The Contribution of Gang Membership to Delinquency beyond Delinquent Friends », *Criminology*, vol. 36, n° 1, p. 93-115.

- CHEATTLEBURGH, M. C. (2002). *Résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002*, Toronto, Astwood Strategy Corporation.
- COVEY, H. C., MENARD, S. W., et FRANZESE, R. J. (1992). *Juvenile Gangs*, Springfield, Charles C. Thomas.
- CURRY, G. D. (2000). « Self-Reported Gang Involvement and Officially Recorded Delinquency », *Criminology*, vol. 38, n° 4, p. 1253-1274.
- DECKER, S. H., et CURRY, D. (2002). « Gangs, Gang Homicides, and Gang Loyalty : Organized Crimes of Disorganized Criminals? », *Journal of Criminal Justice*, vol. 30, n° 4, p. 343-352.
- DECKER, S. H., VAN GEMERT, F., et PYROOZ, D. C. (2009). « Gangs, Migration, and Crime : The Changing Landscape in Europe and the USA », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 10, n° 4, p. 393-408.
- DORAIS, M., en collaboration avec CORRIVEAU, P. (2006). *Jeunes filles sous influences : prostitution juvénile et gangs de rue*, Montréal, VLB Éditeur.
- DUSONCHET, A. (2002). *Images et mirages culturels de la réalité des gangs de jeunes dans la presse francophone montréalaise*, Mémoire de maîtrise, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal.
- ESBENSEN, F. A., WINFREE, L. T., HE, N., et TAYLOR, T. J. (2001). « Youth Gangs and Definitional Issues : When is A Gang a Gang, and Why Does it Matter? », *Crime and Delinquency*, vol. 47, n° 1, p. 105-130.
- FELSON, M. (2006). *Crime and Nature*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- FRANK, R., CHENG, C., et PUN, V. (2011). *Sites de médias sociaux : De nouveaux forums pour des occasions de crimes, de communications et d'enquêtes*, Rapport préparé pour Sécurité publique et Protection civile Canada, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (2008). « À bout portant : la lutte contre les gangs de rue violents », *La Gazette*, vol. 70, n° 2 [En ligne] www.rcmp-grc.gc.ca/gazette/vol70n2/gazette-vol70n2-fra.pdf (consulté le 1^{er} novembre 2012).
- GLAZER, A. (2006). « Authorities Say Gangs Using Internet », *The Washington Post*, 6 juillet [En ligne] www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/07/06/AR2006070600886.html (consulté le 1^{er} novembre 2012).
- GUAY, J.-P., et FREDETTE, C. (2010). « Le phénomène des gangs de rue et la mesure », dans M. LeBlanc et M. Cusson (sous la direction de), *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

- GUTIERREZ, S. (2006). « Street Gangs Using Internet for Violent Bragging Rights : Masked Hoodlums Making Threats at MySpace, Other Sites », *Seattle Post-Intelligencer*, 9 juillet [En ligne] www.seattlepi.com/local/article/Street-gangs-using-Internet-for-violent-bragging-1208477.php (consulté le 1^{er} novembre 2012).
- HAGEDORN, J. M. (2008). *A World of Gangs : Armed Young Men and Gangsta Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- HAMEL, S., FREDETTE, C., BLAIS, M.-F., et BERTOT, J., en collaboration avec COUSINEAU, M.-M. (1998). *Jeunesse et gangs de rue, phase II : résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- HETHORN, J. (1994). « Gang Identity or Self-Expression? Researchers Look beyond the Surface of "Gang Clothing" and Appearance », *California Agriculture*, vol. 48, n° 7, p. 44-48.
- HILL, K. G., HOWELL, J. C., HAWKINS, J. D., et BATTIN-PEARSON, S. R. (1999). « Childhood Risk Factors for Adolescent Gang Membership : Results from the Seattle Social Development Project », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 36, n° 3, p. 300-322.
- HOROWITZ, R. (1990). « Sociological Perspectives on Gangs : Conflicting Definitions and Concepts », dans C. R. Huff (sous la direction de), *Gangs in America*, Newbury Park, Sage Publications.
- HOWELL, J. C., EGLEY, A. J., et GLEASON, D. K. (2002). « Modern-Day Youth Gangs », *Juvenile Office Bulletin*, juin (Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention).
- JACOBS, J. B. (2009). « Gang Databases : Context and Questions », *Criminology and Public Policy*, vol. 8, n° 4, p. 705-709.
- JANKOWSKI, M. S. (1991). *Islands in the Street : Gangs in American Urban Society*, Berkeley, University of California Press.
- KATZ, C. M. (2003). « Issues in the Production and Dissemination of Gang Statistics : An Ethnographic Study of a Large Midwestern Police Gang Unit », *Crime and Delinquency*, vol. 49, n° 3, p. 485-516.
- KATZ, C. M., WEBB, V. J., et SCHAEFER, D. R. (2000). « The Validity of Police Gang Intelligence Lists : Examining Differences in Delinquency between Documented Gang Members and Nondocumented Delinquent Youth », *Police Quarterly*, vol. 3, n° 4, p. 413-437.
- KENNEDY, D. M. (2009). « Gangs and Public Policy : Constructing and Deconstructing Gang Databases », *Criminology and Public Policy*, vol. 8, n° 4, p. 711-716.

- KETV (2005). « Gangs Take Graffiti to Internet : Lincoln Police Monitor Gang Web Sites », *KETV*, 12 août [En ligne] www.ketv.com/news/4841356/detail.html (consulté le 6 janvier 2012). [La page n'est plus disponible.]
- KING, J. E., WALPOLE, C. E., et LAMON, K. (2007). « Surf and Turf Wares Online – Growing Implications of Internet Gang Violence », *Journal of Adolescent Health*, vol. 41, n° 6, p. 66-68.
- KLEIN, M. W. (2011). « Who Can You Believe? Complexities of International Street Gang Research », *International Criminal Justice Review*, vol. 21, n° 3, p. 197-207.
- LEMAN-LANGLOIS, S. (2006). « Questions au sujet de la cybercriminalité, le crime comme moyen de contrôle du cyberspace commercial », *Criminologie*, vol. 39, n° 1, p. 63-81.
- LIEN, L.-L. (2001). « The Concept, Honor, Conflict, and Violent Behavior among Youths in Oslo », dans M. W. Klein, H.-J. Kerner, C. L. Maxson et E. G. M. Weitekamp (sous la direction de), *The Eurogang Paradox : Street Gangs and Youths Groups in the U.S. and Europe*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- LIPSEY, M. W., et DERZON, J. H. (1998). « Predictors of Violent and Serious Delinquency in Adolescence and Early Adulthood : A Synthesis of Longitudinal Research », dans R. Loeber et D. P. Farrington (sous la direction de), *Serious and Violent Juvenile Offenders : Risk Factors and Successful Interventions*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- MEEHAN, A. (2000). « The Organizational Career of Gang Statistics : The Politics of Policing Gangs », *Sociology Quarterly*, vol. 41, n° 3, p. 337-370.
- MILLER, J. (1998). « Gender and Victimization Risk among Young Women in Gangs », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 35, n° 4, p. 429-453.
- MILLER, W. B. (2001). *The Growth of Youth Gang Problems in the United States : 1970-1998*, Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2007). *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*, Québec, Gouvernement du Québec [En ligne] www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/plan_gangs_rue/plan_intervention_gangs_rue.pdf (consulté le 1^{er} novembre 2012).
- MORSELLI, C., et DÉCARY-HÉTU, D. (2010). *L'utilisation des sites de réseautage social à des fins criminelles : étude et analyse du phénomène de « cyberbanging »*, Rapport préparé pour Sécurité publique et Protection civile Canada, Ottawa, Gouvernement du Canada.

- SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS (SCRC) (2006). *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*, Rapport préparé pour Sécurité publique et Protection civile Canada, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS (SCRC) (2010). *Rapport sur le crime organisé*, Rapport préparé pour Sécurité publique et Protection civile Canada, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) (2005). *Plan d'action corporatif 2005 du SPVM* [En ligne] www.spcum.qc.ca/upload/documentations/plan_action_2005.pdf (consulté le 1^{er} novembre 2012).
- SPERGEL, I. A. (1995). *The Youth Gang Problem : A Community Approach*, New York, Oxford University Press.
- SPERGEL, I. A. (2009). « Gang Databases : To Be or Not To Be », *Criminology and Public Policy*, vol. 8, n° 4, p. 667-674.
- SPERGEL, I. A., et CURRY, G. D. (1993). « The National Youth Gang Survey : A Research and Development Process », dans A. P. Goldstein et C. R. Huff (sous la direction de), *The Gang Intervention Handbook*, Champaign, Research Press.
- THORNBERRY, T. P., KROHN, M. D., LIZOTTE, A. J., et CHARDWIERSCHEM, D. (1993). « The Role of Juvenile Gangs in Facilitating Delinquent Behavior », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 30, n° 1, p. 55-87.
- VALDEZ, A. (2001). « Cybergangs? Is the Reality of www.crips.com here? », *Police : The Law Enforcement Magazine*, vol. 25, n° 3, p. 46-48.
- VAN GEMERT, F. (2001). « Crips in Orange : Gangs and Groups in the Netherlands », dans Klein, M.W., Kerner, H.-J., Maxson, C.L., et Weitekamp, E.G.M. (éd.), *The Eurogang Paradox : Street Gangs and Youths Groups in the U.S. and Europe*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, p. 145-152.
- VAN HELLEMONT, E. (2010). *Gangland Online : Living the Real Imaginary World of Gangstas and Ghettos in Brussels*, Document inédit, Bruxelles, École de criminologie, Université Catholique de Louvain.
- WILLIAMS, P. (2001). « Organized Crime and Cybercrime : Synergies, Trends, and Responses », *Global Issues*, vol. 6, n° 2, p. 22-26.
- WOMER, S., et BUNKER, R. J. (2010). « Sureños Gangs and Mexican Cartel Use of Social Networking Sites », *Small Wars & Insurgencies*, vol. 21, n° 1, p. 81-94.